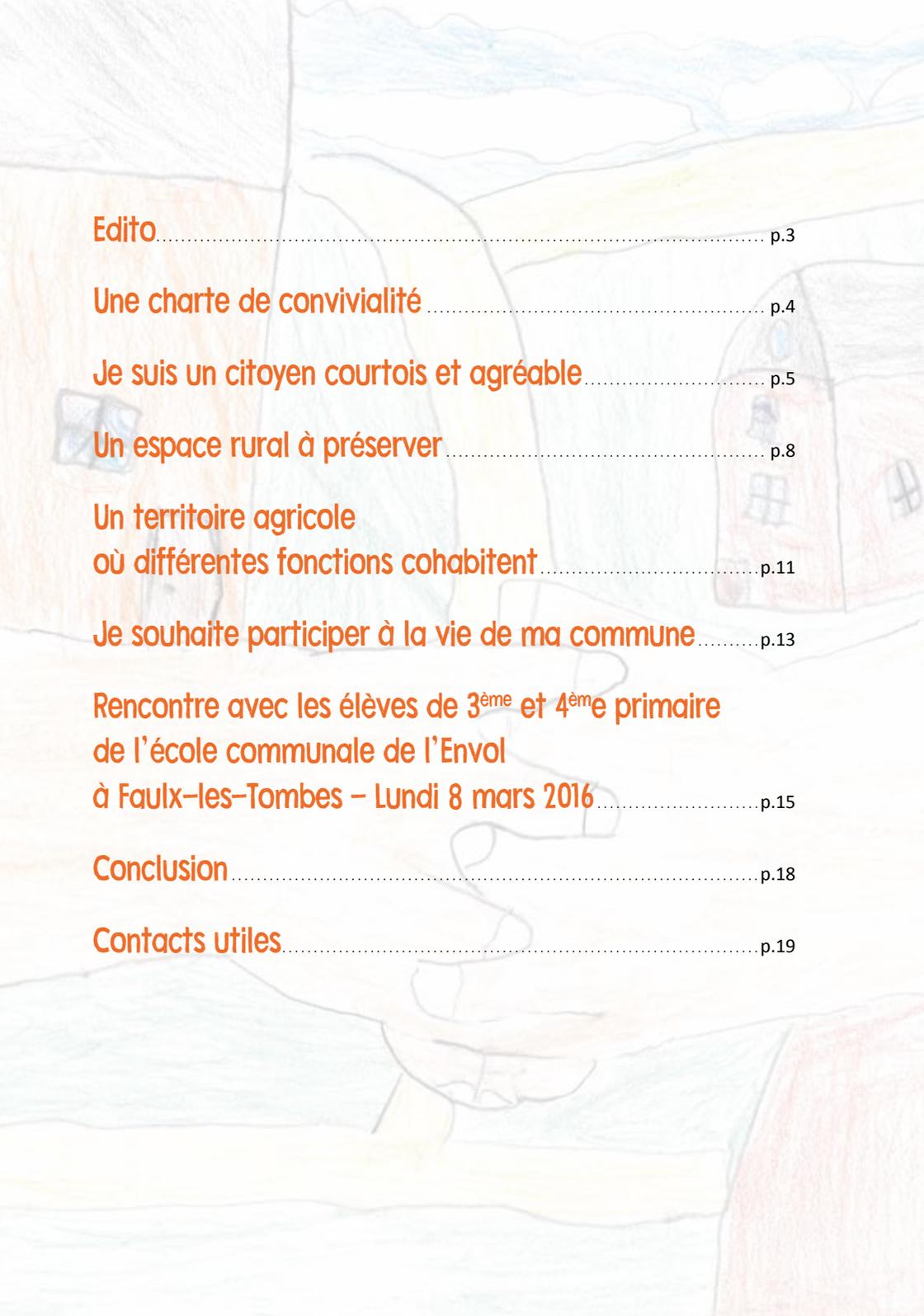




Bien vivre à Gesves

Convivialité,
bien-être et
cadre de vie : engagez-vous



Edito	p.3
Une charte de convivialité	p.4
Je suis un citoyen courtois et agréable	p.5
Un espace rural à préserver	p.8
Un territoire agricole où différentes fonctions cohabitent	p.11
Je souhaite participer à la vie de ma commune	p.13
Rencontre avec les élèves de 3^{ème} et 4^{ème} primaire de l'école communale de l'Envol à Faulx-les-Tombes – Lundi 8 mars 2016	p.15
Conclusion	p.18
Contacts utiles	p.19



ÉDITO

Chères Gesvoises, Chers Gesvois,
Chères amies, Chers amis,
Chers parents, Chers enfants,

Gesves, commune où ruralité et urbanisation se côtoient.

Bienheureux êtes-vous qui avez fait choix de nos villages pour y vivre et y découvrir tant de bien-être.

Le document que nous vous proposons et que vous allez découvrir, reflète une réelle volonté de rapprocher plus et mieux encore les habitants de notre commune.

L'amélioration de la convivialité, du bon voisinage, le respect de l'environnement et le maintien de sa qualité, en un mot votre bien-être, sont autant d'aspects de la vie de tous les jours qui me préoccupent.

Depuis quelque temps, vous êtes de plus en plus nombreux à déplorer incivilités, nuisances et perte des valeurs collectives. Ainsi, il faut savoir que le bruit, dont les aboiements, est générateur de la majorité des conflits entre voisins, qu'un minimum de concertation pourrait facilement éviter.

Face à ce constat, j'ai souhaité réagir en vous proposant cette 2^{ème} édition de la charte du « Bien vivre à Gesves ».

En effet, en respectant les droits et devoirs de chacun, vous pouvez contribuer à l'amélioration de votre cadre de vie par des gestes simples d'attention aux autres et de courtoisie élémentaire !

Notre volonté est de renforcer nos actions de proximité pour vous rendre le meilleur service au meilleur coût, partout dans la commune. Or, cette volonté n'a de sens que si elle est partagée par le plus grand nombre, c'est pour cette raison qu'il nous faut en toute circonstance favoriser le dialogue.

Pour étayer notre message, nous avons voulu y associer notre enseignement communal auquel nous avons confié la mission d'illustrer notre « Bien vivre à Gesves ».

Je tiens ainsi à remercier chaleureusement nos élèves de 3^{ème} et 4^{ème} années primaires de l'école communale de l'Envol vu l'énorme travail accompli pour illustrer les différents messages que nous voulions vous faire passer.

Nous vous souhaitons bonne lecture de cette charte de la convivialité et du respect de l'autre, reflet de l'image que nous voulons en donner.

Bien vivre à Gesves, c'est l'affaire de tous !

**Bien cordialement
Votre Bourgmestre
José PAULET**



UNE CHARTE DE CONVIVIALITÉ...

Pourquoi ?

Vu la qualité de vie sur son territoire et les facilités d'accès aux voies de communication, notre commune connaît des flux migratoires importants.

Depuis 2000, on note une augmentation de 21.45 % dans notre commune située en périphérie de Namur. Au 1^{er} janvier 2017, Gesves comptait 7231 habitants. L'urbanisation de nos campagnes est donc une réalité, mais la ruralité reste bien présente et évolue.

Cette charte est un outil pédagogique qui permet de comprendre comment vivre «sa» ruralité sans empêcher le voisin de vivre librement la sienne.

Elle invite les citoyens à mieux se connaître, mieux se respecter pour mieux vivre ensemble.



Pour qui ?

Cette charte de convivialité s'adresse à tous les citoyens de Gesves, qu'ils soient anciens ou nouveaux.

Elle vise également les touristes et les candidats habitants.

Elle sera diffusée largement dans notre commune et chaque nouvel habitant s'en verra remettre un exemplaire lors de son inscription à la commune.

Elle invite chacun d'entre nous à s'engager moralement pour que la vie dans les différents villages soit encore plus conviviale.

Comment s'engager ?

Si vous adhérez aux valeurs et aux recommandations de cette charte de convivialité et de bien-être, nous vous invitons à vous engager symboliquement.

Vous pouvez alors vous rendre sur notre site Internet

www.gesves.be ou sur www.facebook.com/gesves.be/

N'hésitez pas à la remplir et à nous la renvoyer, car nous comptons sur votre engagement ! Et surtout, incitez vos proches et vos voisins à faire comme vous...

JE SUIS UN CITOYEN COURTOIS ET AGRÉABLE

Je tonds ma pelouse et j'utilise des engins les moins bruyants possibles et uniquement aux jours et heures autorisés par le règlement général de police, sauf si je suis à plus de 100 mètres d'une habitation à l'exception du dimanche où la tonte de pelouse est strictement interdite.



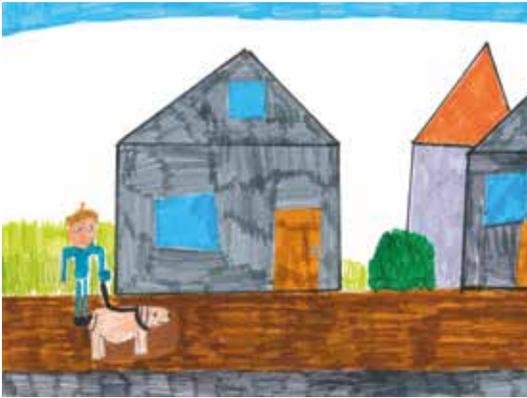
J'entretiens et je taille mes plantations, mes arbustes et mes arbres.

Ils ne doivent pas dépasser sur la voie carrossable excepté à 4,5 mètres au-dessus du niveau du sol, ni sur l'accotement ou sur le trottoir excepté à 2,5 mètres au-dessus du niveau du sol. Ils ne peuvent pas diminuer l'intensité de l'éclairage public ou porter atteinte à la signalisation, à la visibilité et à la commodité du passage.

Quand je plante un basse-tige, il doit au minimum se trouver à 50 cm à l'intérieur de ma propriété. Il ne peut pas dépasser 1,80 m en hauteur. Pour un arbre haute-tige, la distance minimale de plantation est de 2 m à l'intérieur de ma parcelle. Aucune hauteur n'est préconisée, mais il faut tailler les branches qui dépassent dans la propriété d'autrui. Pour favoriser la biodiversité, je choisis des essences indigènes pour ma haie (charme, hêtre, érable, cornouiller, etc.).



Les animaux sont bien sûr acceptés mais dans le cadre des règlements en vigueur : veillons à ce qu'ils n'occasionnent aucune gêne pour nos voisins.



Je suis propriétaire d'un chien que j'affectionne particulièrement. Je souhaite que les autres habitants le trouvent sympathique.

Dans ce cas, je ne le laisse pas divaguer sur la propriété d'autrui, y compris sur le domaine public, et je le tiens en laisse en agglomération.

Je retiens que les chiens ne sont pas admis dans les cimetières, les cours de récréation des écoles, les restaurants, les cafés, les magasins de produits alimentaires et dans tous les lieux publics ou privés accessibles au public.

Je ne le laisse pas aboyer en permanence car cela perturbe le voisinage et la tranquillité publique. Si mon chien fait ses besoins sur la voie publique, je ramasse les déjections que je peux déposer dans une poubelle publique.

Pour ne pas que mon chien soit considéré comme errant, je lui mets un collier avec une plaque mentionnant le nom et les coordonnées de son maître.

Si mon animal de compagnie est agressif ou enclin à mordre, je-lui mets une muselière.

Même si je suis en zone rurale, je ne peux pas faire du feu à moins de 100 mètres de bâtiments, bois, vergers, champs de céréales, dépôts de paille ou de foin, ou d'autres matières combustibles. Si je possède un incinérateur, cette distance est ramenée à 10 mètres.

INTERDICTION TOTALE :
pour les matières plastiques,
synthétiques ou en caoutchouc,
ainsi qu'en cas de grand vent,
et entre le coucher
et le lever du soleil.



Limitons les nuisances pour mieux vivre ensemble.

Un barbecue avec des amis, un rendez-vous avec des copains sur la place du village, une répétition musicale, ma chanson préférée qui passe à la radio (de ma voiture ou de ma chambre), etc.

Autant de bruits qui, s'ils sont quotidiens et ininterrompus, peuvent devenir un calvaire pour les voisins.

Alors, je fais attention à ceux qui vivent aux alentours et je respecte leur tranquillité. En cas de risque de tapage nocturne exceptionnel, j'avertis au préalable mes voisins et j'essaie au maximum de limiter les désagréments.

En tant que voisin, j'accepte également que ma tranquillité soit exceptionnellement perturbée. Je ne réagis donc pas à chaque nuisance ponctuelle, mais je cherche un terrain d'entente.



« Un soir, nous regardions
les étoiles et nous parlions
plus bas pour ne pas
déranger les voisins »

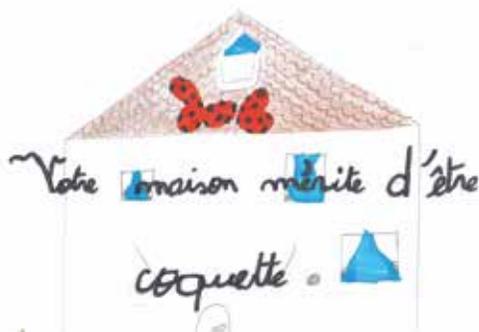
Victorine

« Quand nous allons faire
une fête, nous prévenons
nos voisins »

Marion

Un souci ? Un renseignement ?
Vos policiers de proximité sont là pour vous aider !

UN ESPACE RURAL À PRÉSERVER



Avec 60% de terres agricoles et de prairies ainsi que 30% de forêts, notre commune jouit d'un environnement riche et privilégié. Il convient donc de le préserver.

Pour se sentir bien chez soi, il est essentiel que chacun prenne soin de conserver son environnement en bon état.

Chacun peut contribuer à l'embellissement de son village. Si chaque habitant entretient les abords de sa maison et le morceau d'accotement devant citez lui, le coup d'œil, sera plus agréable pour tous. Si je souhaite aller plus loin dans la démarche, je peux également fleurir ma façade.



En cas de chantier de longue durée, j'essaie de m'organiser au mieux pour ne pas trop incommoder les voisins. En tant que voisin, j'accepte aussi que ma tranquillité habituelle soit chamboulée.

La convivialité est aussi de mise quand on est au volant de sa voiture ou qu'on enfourche sa moto. L'espace rural est parsemé de sentiers, chemins et voiries. Autant de lieux communs que tout le monde se doit de partager. Peut-être n'aurions-nous pas besoin de dispositifs de sécurité dans nos villages si chacun respectait les limites-imposées par le code de la route...



L'automobiliste doit respecter les utilisateurs plus faibles qui eux-mêmes ne doivent pas penser que la route leur appartient. Chaque occupant de la voie publique à son rythme et prend une place différente sur la route. Le respect, le bon sens, la courtoisie et le code de roulage doivent guider chacun d'eux pour que les déplacements participent à la convivialité de nos villages.

Dans la forêt, lieu de plus en plus multifonctionnel, différents utilisateurs se côtoient. Chasseurs, promeneurs, cyclistes, cavaliers, etc. ont chacun leur point de vue personnel sur l'utilisation de ce type de lieu. L'intérêt n'est pas de donner raison à l'un, de stigmatiser l'autre ou d'exclure certains utilisateurs. Il s'agit que chacun respecte les règles en vigueur pour que la cohabitation se passe bien.

Rappelons que les véhicules motorisés sont interdits sur les chemins forestiers. Pour les randonnées pédestres et VTT en forêt avec balisage temporaire, il est nécessaire d'obtenir une autorisation préalable écrite du Département de la Nature et des Forêts (DNF). Pendant la période de chasse, il convient de respecter l'interdiction de passage pour des raisons de sécurité. Veuillez consulter les affiches prévues à cet effet.

Ceux qui souhaitent faire la cueillette des champignons ou des myrtilles doivent en faire la demande par courrier à la commune. Ils recevront alors une autorisation valable pour une année, dans laquelle un endroit précis de cueillette sera indiqué. Celui-ci change d'une année à l'autre.

Le ramassage du bois est interdit, sauf pour les personnes qui ont acheté une coupe. Elles disposent alors d'un cahier des charges précis qui reprend notamment la période d'exploitation autorisée.

Que ce soit dans la forêt ou sur les chemins communaux, les promeneurs, les cavaliers et les cyclistes doivent rester strictement sur les chemins et sentiers ouverts au public. Une carte des promenades est disponible dans les administrations communales. Il est également interdit de dégrader les pelouses, les plantations, les arbres et les zones aménagées pour les promeneurs.

Pour le bien de tous, vous êtes invités à **respecter l'environnement** au sens large. Sachez qu'il est interdit de déverser clandestinement des déchets, des gravats, des canettes et des papiers dans la nature (y compris en bordure de rivière).

Pour vos déchets, différentes possibilités existent pour le citoyen comme le parc à conteneurs de Sorinne-la-Longue et de Gesves-Ohey (ouverts du mardi au vendredi de 9h à 17h). Vous pouvez également faire un compost à domicile dans un endroit approprié, c'est-à-dire pas en bordure de ruisseau.



OBJECTIF : ZÉRO DÉCHETS



« Une fois, mes parents et moi avons aidé notre voisin à trier ses déchets. »

Marion

« Avec mon papa, nous avons ramassé des déchets qu'il y avait au bord de la route. »

Lilie

Une question ? Un conseil ? Une infraction ?
Les agents du Département de la Nature et des Forêts (DNF); et le Département de la Police et des Contrôles (DPC) sont là pour vous guider !

UN TERRITOIRE AGRICOLE OÙ DIFFÉRENTES FONCTIONS COHABITENT

La vie à la campagne est rythmée par les personnes qui y vivent, qui y travaillent ou qui viennent s'y promener (fonction résidentielle, fonction économique et fonction de loisirs).

Les intérêts des uns ne correspondent pas toujours aux intérêts des autres. Il convient donc de comprendre les raisons d'agir de chacun et de communiquer. Pour ne pas que des incompréhensions se transforment en conflits.

Le développement du tourisme, l'extension d'activités commerciales ou industrielles, l'accroissement de l'habitat peuvent en effet entrer en concurrence. Il convient alors de trouver un équilibre le plus juste possible entre ces différentes fonctions pour qu'elles puissent coexister. Cet équilibre est en constante évolution.

La fonction agricole qui, autrefois, organisait la vie dans les villages, a beaucoup évolué. Lors d'une enquête qualitative, les agriculteurs du territoire ont exprimé le souhait qu'une communication par rapport à leur métier soit faite auprès des habitants, qui ignorent souvent les contraintes auxquelles ils doivent faire face et qui ne connaissent plus la teneur de leur métier.

Voici donc quelques informations pratiques relatives à ce métier rythmé par les saisons.

L'été est la saison des moissons et des récoltes de l'escourgeon, du blé, du colza, etc. Les moissonneuses et balloteuses sont alors nombreuses sur les routes. C'est aussi à ce moment-là que le fermier récolte son foin, transporte le blé et la paille.

Quand arrive l'automne, il est temps d'arracher betteraves et pommes de terre et de récolter le maïs. L'agriculteur profite de cette saison pour les semis d'hiver, les labours et l'épandage du fumier et des effluents d'élevage.



Le cycle se termine avec l'hiver qui coïncide avec la rentrée du bétail dans les étables et les soins aux animaux. Cette saison plus calme permet à l'agriculteur d'entretenir son matériel et son exploitation.

Pour les exploitations avec des vaches laitières, la traite a lieu matin et soir, quel que soit le jour de l'année.

Sachez que quand l'agriculteur travaille la nuit, ce n'est pas pour vous ennuyer, mais parce qu'il est soumis à des impératifs climatiques ou à un timing précis. En effet, l'agriculteur organise son travail en fonction de la météo et de la vie à la ferme. Ce qui l'oblige parfois à travailler le soir et le week-end.

Pendant l'arrachage et le transport des pommes de terre ou des betteraves, de la boue peut salir les routes et vos voitures. L'agriculteur doit nettoyer la route dès que possible. Pas d'inquiétude, donc.

De son côté, l'agriculteur doit travailler en respectant un maximum les autres citoyens. Dans la mesure du possible, il ne doit pas épandre les effluents d'élevage pendant le week-end, il doit respecter les chemins et sentiers existants et préserver les reliefs du sol.

Sachez encore que le fermier peut stocker son fumier de bovin au champ toute l'année, à condition de le déplacer d'une année à l'autre.



JE SOUHAITE PARTICIPER A LA VIE DANS MA COMMUNE...

Je suis bien installé dans le village où je réside, et j'ai envie de m'impliquer davantage dans la vie locale. Il existe alors différents lieux publics et privés où je peux rencontrer d'autres habitants, partager un moment avec eux, ou participer à un projet commun en toute convivialité.

Car savoir vivre ensemble, c'est aussi savoir partager le plaisir d'être ensemble.



« Un jour, nous sommes allés
à la rencontre de nos voisins
pour mieux les connaître. »

Elliot

« Parfois, nous invitons
nos voisins pour faire
un barbecue. »

Maëlle

« Nous allons souvent
aux fêtes de village,
c'est trop chouette. »

Hugo et Ilyas

Donner un coup de main à mes voisins, se saluer, soutenir le commerce local en y faisant mes courses, choisir d'exercer mes loisirs sur le territoire, m'impliquer dans les festivités existantes, m'engager dans une association locale ou dans un groupe consultatif, m'inscrire comme bénévole auprès du CPAS (083/670.320).

Les possibilités sont nombreuses et variées. Elles permettent à chacun de vivre «sa» convivialité en toute liberté.

Mettre en application, respecter et éduquer nos enfants dans l'esprit de ces recommandations, c'est contribuer à faire de notre commune un endroit où il fait vraiment bon vivre.



Un jour, une voiture
était bloquée à cause de la neige
et des gens sont venus aider
le conducteur. »

Nolhan et Erwann

« Mon voisin m'a aidée
à débayer le trottoir. »

Capucine

Un jour, je jouais avec mon voisin
et je l'ai aidé à se relever
quand il est tombé. »

Victorine

« Quand mon voisin
avait le bras cassé,
nous l'avons aidé
à faire à manger. »

Pierre



« En revenant
de l'école,
on a accompagné
quelqu'un chez lui. »

Manon et Elliot

RENCONTRE AVEC LES ÉLÈVES DE 3^{ÈME} ET 4^{ÈME} ANNÉES PRIMAIRES DE L'ÉCOLE COMMUNALE DE L'ENVOI À FAULX-LES TOMBES LUNDI 8 MARS 2016



1. Pourriez-vous nous expliquer votre métier à chacun ? Quel est votre rôle ?

E. B. : Tout d'abord, vous devez savoir que participer à la gestion d'une commune n'est pas un métier qui occupe toutes les heures du jour et de la nuit. J'y consacre environ 10 à 15 heures par semaine, hors weekend. Le reste du temps, je suis Pédiatre, c'est-à-dire médecin pour les enfants. A la Commune, je m'occupe essentiellement des écoles communales, comme la vôtre et de la crèche située juste à côté, du système informatique et de l'information. Nous faisons partie d'une structure que l'on appelle un « Collège communal », qui rassemble tous les échevins. A Gesves, nous sommes 5, dirigés par le Bourgmestre qui est une sorte de « super Echevin » qui préside le Collège.

J. P. : J'avais également un autre métier, j'étais fonctionnaire à la Région wallonne, plus précisément au Service des Finances, mais j'ai demandé à prendre ma pension anticipativement, dès le 1er janvier 2014, pour pouvoir consacrer encore plus de temps aux affaires communales. Je m'occupe de tout à la Commune ! En effet, tout passe par le Bourgmestre. C'est une occupation qui me prend énormément de temps et ce n'est pas exagéré de dire que j'y consacre au moins 8 heures par jour ! Parmi mes attributions principales figurent la gestion du personnel de l'Administration communale, de la Police, de la Sécurité, des Finances et de l'Urbanisme.

2. Pourquoi avez-vous eu envie d'être Bourgmestre et Echevin ? Et comment le devient-on ?

E. B. : Je vais vous expliquer comment on est désigné. Toutes les personnes qui ont au moins 18 ans, sont amenées à aller voter pour élire les candidats qu'elles veulent voir les représenter. Dans notre commune, on a droit à 17 représentants, que l'on appelle les Conseillers communaux. Pour avoir la majorité comme c'est le cas maintenant, il faut avoir un maximum d'élus. À Gesves, nous devions donc avoir au moins 9 sièges sur 17 et nous avons réussi à les avoir et nous pouvons donc diriger la commune « tout seul ».

J. P. : Ce sont en général les anciens politiciens locaux, ceux qui nous ont précédés, qui viennent nous chercher pour nous demander de rejoindre leur liste et de participer aux élections communales. J'ai été candidat pour la première fois aux élections communales en 1982, à la suite desquelles j'ai été élu Conseiller communal. J'ai donc 34 ans de politique derrière moi ! Je suis devenu Bourgmestre en 2006. On vote tous les 6 ans pour élire les représentants communaux. Aux prochaines élections qui se dérouleront en 2018, du fait que la population a maintenant dépassé les 7.000 habitants, les Gesvois auront droit à 2 représentants supplémentaires. Nous serons donc 19 autour de la table du Conseil communal.

3. Etes-vous seuls pour vous occuper de la Commune ?

E. B. : Nous ne sommes pas seuls, à l'image de votre Directrice qui peut compter sur des enseignants, des surveillants, du personnel technique... Pour gérer les affaires de la Commune au quotidien, nous nous appuyons sur ce que l'on appelle l'administration communale, c'est-à-dire, l'ensemble du personnel qui travaille à la Maison communale. A Gesves, tous services compris, l'administration compte plus de 80 personnes.

4. Combien y-a-t-il d'habitants à Gesves ?

E. B. et J. P. : A compter d'aujourd'hui, nous sommes 7.212 habitants à Gesves. Ceux-ci sont répartis dans 5 villages : Gesves, Faulx-Les Tombes, Haltinne, Sorée et Mozet.

5. Comment avez-vous eu l'idée de créer une charte ?



J. P. : La charte a été réalisée en 2006, à l'initiative du Groupe d'Action Locale (GAL). C'est une charte qui distille des valeurs de bien-être, de bien-vivre, de convivialité, de camaraderie entre voisins, etc. Nous avons trouvé que c'était une très bonne idée et nous avons demandé à un dessinateur, en l'occurrence un agent communal en la personne de Monsieur Emile Genicot, d'en illustrer le contenu. Au-

jourd'hui, nous avons souhaité revoir ce texte et l'agrémenter de nouveaux dessins avant de la distribuer à nouveau à tous les citoyens gesvois.

6. Y-a-t-il déjà eu des citoyens qui ne respectaient pas la charte ?

J. P. : Malheureusement, beaucoup de citoyens ne respectent pas les préceptes repris dans la charte, à commencer par leur environnement. A ce sujet, deux problèmes me préoccupent particulièrement : la propreté avec notamment la lutte contre les dépôts sauvages et les problèmes de voisinage. Vous n'imaginez pas leur importance... Il ne se passe pas un mois sans que je ne reçoive de plainte à ce sujet.

E. B. : Beaucoup de gens vont déposer leurs immondices un peu n'importe où. Aux abords des forêts, le long des chemins communaux. La plupart du temps, ils font cela pour éviter de payer le ramassage des déchets.

7. Et vous, respectez-vous la charte ? Avez-vous des petits conseils ?

E. B. : En tant que mandataires communaux, on doit tout faire pour. Nous devons montrer l'exemple !

J. P. : Personnellement, j'essaie de faire une B. A., une bonne action, tous les jours. Je ne supporte pas de passer à côté d'un déchet qui traîne sans le mettre dans une poubelle. Je vous invite à en faire de même.

8. Pourquoi est-ce important pour vous ?

E. B. : Cela ne doit pas être important que pour nous...

J. P. : Oui, tout à fait, cela doit l'être pour tout le monde... C'est quand même mieux de vivre dans une commune propre, une commune verte et pas dans une commune devenue multicolore à cause des canettes que l'on jette dans les fossés.

E. B. : Pour bien vivre, il faut que chacun fasse un effort. Si nous devons montrer l'exemple, vous aussi. Grâce au travail que vous avez fourni autour de cette charte, vous êtes désormais les modèles sur lesquels le reste de l'école va s'appuyer.

J. P. : A Gesves, nous avons la chance de vivre dans un cadre exceptionnel : pas d'auto-route, pas de chemin de fer, pas d'industrie polluante. Il faut absolument le préserver ! Même si je ne suis pas contre leur utilisation, je me bats d'ailleurs contre l'implantation d'éoliennes sur notre territoire. Je préconise plutôt qu'on les installe là où il n'y a pas d'habitants : le long des autoroutes ou dans les forêts ardennaises...

9. Quelle est votre recette pour bien vivre ensemble ?

J. P. : Eh bien, c'est de faire comme aujourd'hui ! Se rencontrer, discuter, échanger des conseils... De respecter le voisin, admettre qu'un chien puisse aboyer mais accepter également que des aboiements excessifs puissent déranger. Ma recette est de me mettre à la place des gens !

E. B. : Observez l'attitude que vous avez lors de cette rencontre. Vous parlez à votre tour, sans vous interrompre. Cela, c'est bien vivre en société ! Bien sûr, votre institutrice vous a donné des règles mais ce qui est important, c'est que vous parvenez à respecter ces règles !



CONCLUSION

Le Bourgmestre José Paulet et moi-même avons rencontré les élèves impliqués dans ce projet et avons tous les deux été frappés, malgré leur jeune âge, par leur grande maturité et la qualité de leur travail.

Nous nous sommes d'abord présentés comme mandataires élus de la commune avec nos attributions respectives pour susciter un premier débat.

Dans un deuxième temps, ils ont pu, à tour de rôle, nous énumérer, dessins à l'appui, ce qu'ils voudraient voir changer, améliorer ou tout simplement perdurer dans notre belle commune, avec des mots vrais pour le dire...et nous convaincre.

Le « Bien vivre à Gesves » est loin d'être une utopie mais c'est un défi quotidien que nous devons relever ensemble.

Saluons et adhérons à cette initiative « citoyenne », à cet engagement de nos jeunes écoliers, gage d'un vivre ensemble convivial, harmonieux et durable.



Eddy BODART
Echevin de l'Enseignement



CONTACTS UTILES

Administration communale de Gesves

Chaussée de Gramptinne, 112

5340 GESVES

083/670.300

info@gesves.be

GAL Pays des tiges et chavées

Rue de la Pichelotte, 9D

5340 GESVES

083/670.341

sohet.leader@skynet.be

Bureau de Police de Gesves

Chaussée de Gramptinne, 110 A

5340 GESVES

083/670.310

gesves@policedesarches.be

Département de la Nature et des Forêts (DNF)

Avenue Prince de Liège 7

5100 JAMBES

081/335.895

namur.dnf.dgarne@spw.wallonie.be

Agent DNF pour Gesves : Monsieur Quentin HOUSSIER : 0475/781.545

Département de la Police et des Contrôles (DPC)

Avenue Prince de Liège, 15

5100 JAMBES

081/335.889

dgarne@spw.wallonie.be

Interventions d'urgence : SOS POLLUTIONS – 070/233.001 24h/24h

